

AFR/RC16/R10 :

Le Comité régional,

Notant, avec satisfaction que, selon les prévisions actuelles, les bâtiments d'agrandissement du Bureau régional seront terminés avant l'ouverture de la prochaine session du Comité ;

Considérant que cette circonstance marquera une nouvelle étape importante dans le développement des activités de l'Organisation dans la Région africaine ;

Considérant en outre qu'un évènement aussi important dans la vie du Bureau régional doit être officiellement célébré,

PRIE le Directeur régional d'organiser une cérémonie d'inauguration au cours de la dix-septième session du Comité régional et de transmettre la présente résolution au Directeur général pour toutes mesures propres à souligner la solennité de l'évènement.

Septembre 1966, 16, 10